

# L'Albenc

N° 64 Janvier 2011

## Éditorial Quand il neige...

Pour plus d'infos, RDV sur :  
[albenc.sud-gresivaudan.org](http://albenc.sud-gresivaudan.org)

Quatre acteurs se mobilisent dès que tombent les premiers flocons. Les sociétés concessionnaires sont responsables du déneigement des autoroutes.

L'Etat prend en charge les routes nationales (100 km en Isère).

Le Conseil Général gère 5160 km de routes départementales représentant 80% des déplacements. Elles sont classées en 5 catégories et traitées en fonction de l'importance du trafic.

La commune intervient sur la voirie municipale avec les moyens dont elle dispose. Elle fait appel à un entrepreneur et à un agriculteur pour déneiger routes et chemins communaux. Ces interventions ont représenté une dépense de 3600 € pour la saison hivernale 2009-2010. Les employés communaux participent également au déneigement, particulièrement au niveau du bourg.

Merci à Mrs Fangeat, Pevet et à nos employés Bernard et Claude qui n'ont pas ménagé leur peine.

Même si tout n'a pas été parfait, il faut bien convenir que la commune de l'Albenc a été mieux lotie que d'autres, lors du premier épisode neigeux.

Nous rappelons que la jurisprudence impose aux riverains des voies publiques de déneiger et de balayer le trottoir devant leur habitation ou leur commerce.

Pensez également à rendre votre boîte aux lettres accessible.

Deux conseils de bon sens :

adaptez votre conduite aux conditions de circulation, si les routes sont impraticables, ne partez pas !

### Calendrier des manifestations

**Diots de Savoie de la Société des Boules**  
Samedi 26 février 2011

**Choucroute de l'âge d'or**  
Dimanche 27 février 2011

**Exposition SICTOM**  
Du lundi 28 février au dimanche 20 mars 2011

**Elections Cantonales**  
Dimanches 20 et 27 mars 2011

**Brocante du Sou des écoles**  
Dimanche 20 mars 2011

**Réunion publique SPANC**  
Mercredi 23 mars 2011

**Théâtre Impro Isère**  
Samedi 26 mars 2011

**Vente des fleurs du Sou des écoles**  
Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011

### Nouveaux horaires de la déchèterie

Le lundi, le mercredi et le jeudi :  
13h30 à 18h00

Le mardi et le vendredi :  
09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le samedi : 09h00 à 18h00

Monsieur le Maire, le Conseil municipal, les membres du CCAS  
vous souhaitent pour l'année 2011 :  
*une bonne santé et tout le bonheur possible.*



Stand de l'An de la MJC



Marché de Noël  
des commerçants



Garderie, cantine  
et école maternelle : 04.76.64.37.98  
École primaire : 04.76.64.72.83 :

#### L'équipe rédactionnelle :

Henri Cazes, Françoise Givord, Christelle Guionneau, Daphnée Lebon,  
Cheryl Rolland, Ghislaine Zamora.

# Interview sur le thème de la communication et de l'information

Ghislaine ZAMORA , adjointe chargée de la communication, et des affaires sociales.



**Question :**  
**Quels outils de communication sont en votre possession pour informer les albinois ?**

**GZ :** L'Albenc édite une fois par trimestre un Bulletin Municipal et depuis mars 2008 possède un site internet. Certaines informations légales paraissent également sur les affiches, le Mémorial ou le Dauphiné Libéré. L'affichage public permet également d'informer les Albinois Mais rien ne remplacera les relations humaines avec en premier lieu le relais avec le secrétariat de Mairie de la commune et la rencontre entre les élus et les habitants.

**Q : Etes-vous seule à vous occuper de cela ?**

**GZ :** Non, bien sûr, une commission consultative information, communication et portail informatique se réunit régulièrement, elle est composée de 8 membres : 6 élus et 2 membres extérieurs. (Christelle Guionneau, Daphné Lebon, Cheryl Rolland, Ghislaine Zamora, Henri Cazes, Gérard Cambon et Françoise Givord, André Vallin), elle permet d'alimenter le site et d'élaborer le Bulletin Municipal. La richesse et le succès du site sont dus à notre travail en équipe.

**Q : Comment alimentez-vous le site ?**

**GZ :** Lors de nos réunions, nous échangeons nos points de vue et apportons de nouvelles idées pour permettre au site d'être en perpétuelle amélioration. Chacun des membres alimente une rubrique qui lui est propre selon ses goûts et ses compétences.

**Q : Quel est votre rôle ?**

**GZ :** Mon premier rôle consiste comme les autres membres à alimenter le site dans un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Etant vice-présidente du CCAS, je m'occupe évidemment des pages, logement social, petite enfance, CCAS etc.

**Q : Quel est votre deuxième rôle pour le site ?**

**GZ :** Je suis responsable de la bonne marche du site, je rédige donc également la page d'accueil qui sert de sommaire et effectue les mises à jour quotidiennes venant des autres membres.

**Q : Quels sont vos moyens de contrôle sur la qualité des informations ?**

**GZ :** Les informations mises sur le site concernant la commune sont vérifiées, et un système de lien vers les sites officiels (Préfecture, Transisere, SNCF, Don du sang, etc) permet une information toujours exacte et actualisée.

**Q : Et si une photo où nous apparaissions ne nous plaît pas ?**

**GZ :** Il suffit de cliquer sur l'adresse [web.lalbenc@orange.fr](mailto:web.lalbenc@orange.fr) pour demander la suppression d'une photo vous concernant. Nous respectons les règles dictées par la charte informatique et liberté. Nous tenterons d'être le plus réactif possible.

Par contre, n'hésitez pas à envoyer vos photos pour illustrer la page Etat Civil, ou vos infos si vous êtes un commerçant, une association, ou une entreprise albinoise.

**Q : Parlons du Bulletin Municipal : Comment choisissez-vous les articles qui sont publiés ?**

**GZ :** Nous essayons de coller à l'actualité communale, il y a des sujets récurrents comme l'état-civil, les comptes-rendus des conseils municipaux, le calendrier des manifestations car nous avons bien conscience que tout le monde ne possède pas internet. Chaque foyer reçoit ainsi son bulletin municipal dans sa boîte aux lettres. Je tiens à rappeler que vous pouvez vous en procurer à la mairie ou les consulter sur le site (archives depuis mars 2008 en page Vie Municipale)

**Q : Peut-on vous suggérer ou vous envoyer des sujets ou des articles ?**

**GZ :** Bien sûr, il y a trois façons de procéder, soit contacter un membre de la commission, soit déposer un article dans la boîte au lettre de la mairie ou sur la boîte mail du site ([web.lalbenc@orange.fr](mailto:web.lalbenc@orange.fr)).

Toutefois ces articles devront être validés par la commission qui se réserve le droit de publication.

**Q : Comment voudriez-vous conclure cet entretien ?**

**GZ :** Je voudrai dire plusieurs choses, la

première à propos de mes deux délégations, on pourrait croire à première vue que le choix de la communication et du social est contradictoire, je trouve au contraire qu'il y a beaucoup de complémentarité entre ces deux pôles d'intérêts, pour moi l'un ne va pas sans l'autre, la connaissance du terrain, c'est-à-dire des personnes et de leurs besoins, de leurs difficultés éventuelles, me permet de mieux agir sur le terrain mais également d'améliorer la circulation de l'information.

Un exemple concret, le cycle initiation à l'informatique organisé par le CCAS en partenariat avec le Pays Sud Grésivaudan qui vient de se terminer. Une douzaine de participants, certains adhérents du Club de l'âge d'or, d'autres albinois ou chantessois ont été ravis et ont même pour certains acheté un ordinateur portable.

Je profite de cette tribune pour remercier Vivian Fayard (responsable informatique du Pays Sud Grésivaudan), Nathalie Bessoud (élue membre CCAS de Chantesse), André Vallin (notre reporter photographe), Christelle Guionneau (élue membre CCAS l'Albenc), sans oublier les participants très assidus et motivés, de très bons élèves ! Merci également pour l'excellent goûter concocté par leurs soins.

Une dernière chose, à l'ère de la télévision et d'internet, la création du site communal était indispensable, comment se passer d'un tel outil ?

Mais, je finirai en disant : « l'un des meilleurs médias n'était-il pas le bouche à oreille ! ».



## Projet des commerces et logements

Pourquoi les travaux d'aménagement du centre-bourg n'ont-ils pas commencé?

Les difficultés de commercialisation, trois logements réservés sur huit, ont amené notre partenaire Dauphilogis à se retirer du projet.

Le Conseil municipal a consacré plusieurs réunions de travail à ce sujet. Il affirme sa volonté de mener à bien le projet le plus rapidement possible.

Le nouveau plan de financement est en cours d'élaboration. Les demandes de subvention ont été déposées. Les négociations sont en cours avec différentes banques pour assurer le financement de l'opération.

Prochaines informations à suivre sur le site de la commune...

# Echos du Conseil Municipal

## Séance du 2 juillet 2010

**Proposition de révision simplifiée du PLU** concernant la ZA de l'Etournel, à la demande de la société Chambel qui souhaite étendre ses bâtiments industriels.

Considérant qu'il s'agit d'une entreprise communale, employant de nombreuses personnes, sur un espace destiné aux activités économiques, le CM donne son accord pour une révision simplifiée du PLU.

### Nettoyage des abords de la Lèze

Trois journées de nettoyage subventionnées à 40% par le CGI sont retenues dans le cadre des chantiers Prodepare organisés par la CCV.

**Abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux.** Le CM s'engage à respecter le dispositif d'éco-conditionnalité pour bénéficier des aides du département.

## Séance du 13 septembre 2010

### Proposition de révision simplifiée du PLU

Procédure dérogatoire concernant les limites séparatives sur les terrains urbanisables (voir article ci-dessous).

**Demandes de subventions pour le projet du centre bourg** (commerces, logements, aménagement du carrefour).

M. le Maire présente les dossiers à déposer auprès de l'Etat (FISAC) et du CGI.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe (FEDER) est à l'étude.

Une aide sera également sollicitée auprès du Conseil Régional (CM du 18 octobre).

**Point sur la rentrée 2010** présenté par Mme Guionneau. La rentrée s'est bien déroulée.

143 enfants sont répartis dans 6 classes

## Séance du 18 octobre 2010

### Dissolution du SIGEC

La dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'extension du Collège était inéluctable à l'issue du remboursement des emprunts contractés. Mme Dupard-Fugier, présidente du SIGEC, et Mme Guionneau, déléguée, étudient la possibilité pour le foyer socio-éducatif et pour l'association sportive du collège de continuer à bénéficier d'aides au fonctionnement.

### Adhésion au contrat mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial

Le Centre de Gestion de l'Isère a négocié un contrat cadre, ouvert à une adhésion facultative.

Les employés communaux auront la possibilité, en fonction de leurs besoins, d'adhérer à tout ou partie des lots (protection santé complémentaire, prévoyance contre les accidents de la vie, garantie dépendance).

### Projets de voyages scolaires

Le CM adopte le principe d'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'ensemble des projets de voyage présentés par les enseignants. Cette somme sera débloquée lors

du vote du budget 2011.

Le CM a émis les vœux suivants pour l'avenir :

- qu'un seul projet important soit organisé à la fois,

- que, si possible, chaque enfant puisse bénéficier d'un voyage au cours de sa scolarité,

- que les enseignants présentent quelques mois à l'avance leur projet avec un budget prévisionnel.

Les aides ne pourront être accordées, au maximum, qu'une fois tous les deux ans.

*Suite à l'abandon du projet de classe de mer de Mme Lecras, le montant de la subvention sera réexaminé lors de la préparation du budget 2011.*

### Recours auprès du tribunal administratif de Grenoble

Suite à la fermeture du bureau de poste de l'Albenc, le CM sollicite la suspension de la décision de fermeture, considérant que :

- le délai de deux mois entre le courrier annonçant la fermeture et la date effective de fermeture n'a pas été respecté,

- le CM n'a jamais délibéré pour entériner la décision de fermeture.

*Cette requête a été jugée irrecevable par ordonnance en date du 15 novembre.*

Les comptes-rendus administratifs complets des Conseils Municipaux sont consultables :

- sur le tableau d'affichage de la mairie,
- sur le site : [albenc.sud-gresivaudan.org](http://albenc.sud-gresivaudan.org)

## Modification simplifiée du PLU

Dans le cadre de la loi de relance de l'économie, une procédure dérogatoire ouverte jusqu'au 31/12/2010 (décret n° 2009-722), permettait une modification simplifiée du PLU portant sur les limites séparatives de propriété.

Cette procédure offrait la possibilité : de diminuer les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain, par rapport aux limites des autres constructions situées sur le même terrain, d'autoriser l'implantation des constructions en limites séparatives.

Le Conseil municipal a vu l'opportunité de répondre à des administrés qui ne pouvaient pas construire un garage ou un abri de jardin par exemple sur leur propriété. D'une manière générale, il s'agit d'exploiter un potentiel de construction ou d'agrandissement, en simplifiant et en harmonisant les règles de mitoyenneté. Cette modification qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU, ne peut pas s'appliquer en zones agricole, naturelle ou forestière. Suivant les modalités de concertation, cette modification a fait l'objet d'une mise à disposition publique d'un dossier de consultation et d'un registre d'observation pendant un mois (du 15 novembre au 14 décembre).

Les nouvelles règles, applicables après la délibération du Conseil municipal du 16/12/2010, sont les suivantes :

- dans les zones Ua - Ub et AUa, les constructions peuvent être implantées en limites séparatives ou à une distance minimum de 3 mètres,
- dans les zones Ua - Ub et AUa, la distance minimum entre deux bâtiments non contigus sur la même propriété est de 3 mètres.

## CCAS

Repas CCAS du samedi 11 décembre



Distribution du colis de Noël



## Etat Civil

### Naissances

**Lilou, Marie VUILLEMENOT-ROBIN**  
27/04/2010

**Mahé, Abel, Ruben MARTINS**  
19/06/2010

**Mathilde, Manon, Camille CLEC'H**  
24/06/2010

**Abdelmajid SAADOUNE**  
28/09/2010

**Axelle, Paulette, Chantal LECOMTE**  
08/10/2010

**Quentin MARTELON**  
25/10/2010

**Lauryne, Sandra PERRIER**  
21/10/2010

**Anaïs, Manon THOMASSON**  
01/11/2010

### Mariages

**Isabelle DELPHIN/Jean-Philippe FREIXAS**  
15/05/2010

**Sophie MASSON/Christophe CHARDON**  
22/05/2010

**Stéphanie MAIORANA/Jean-Philippe FAYARD**  
12/06/2010

**Magali ISERABLE/Aymeric MARTIN**  
26/06/2010

**Amandine BARNIER/Baptiste FONTAINE**  
21/08/2010

### Décès

**Emilie PAGANONI**  
28/05/2010

**Jean-Louis LAZZAROTTO**  
11/06/2010

**Lucienne BLACHETTE**  
16/08/2010

**Michel FOURNIER**  
16/09/2010

**André PICAT**  
07/11/2010

## SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif concerne en France environ 13 millions de personnes et on estime à environ 5 millions le nombre d'installations. Il demeure un enjeu important car il constitue une alternative à l'assainissement collectif, mais aussi parce qu'en cas de mauvais fonctionnement, il peut être source de pollutions et de nuisances.

Ce mode d'épuration désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement. Il est particulièrement adapté dans les zones d'habitat dispersé où les investissements en matière de collecte des eaux usées peuvent être particulièrement élevés et non justifiés.

Pour pallier les problèmes sanitaires et environnementaux engendrés par les installations d'assainissement non collectif défectueuses, ou mal entretenues, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux collectivités compétentes la mission de contrôle de ces installations et la création, à ce titre, d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.).

Les dispositions introduites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et trois arrêtés d'application publiés le 7 septembre 2009 précisent les obligations au regard du S.P.A.N.C.

Pour assurer la mission qui lui incombe, et parce que la protection de notre environnement constitue une préoccupation majeure, notre commune s'est regroupée avec d'autres au sein de la Communauté de Communes de Vinay. Cette dernière est chargée d'organiser le Service Public d'Assainissement Non Collectif, dont les missions seront :

- d'effectuer le diagnostic des installations existantes,
- de réaliser le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves,
- de contrôler la bonne exécution des travaux réalisés,
- d'assurer le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien,

## Le compost de village en péril ?

Chers (es) habitants,

Le site de compostage de l'Albenc inauguré en avril 2010 accueille les déchets de cuisine **des seuls habitants de l'Albenc qui résident en appartements**. A en juger par les quantités déposées, nombreux sont ceux qui participent à l'opération et donc bénéficient de la possibilité de détourner de leurs poubelles d'ordures ménagères une part importante de leurs déchets.

Malgré ce constat positif, ce site pourrait disparaître si les règles de bon usage ne sont pas respectées. En effet, l'équipe de bénévoles constate encore trop souvent des erreurs qui compromettent le processus de compostage qui bien conduit garantit un site « sans mauvaise odeur ». Ainsi **viandes, poissons, crustacés, produits laitiers** (même en petites quantités !) **sont interdits** sur les composts collectifs. **Les déchets verts** ou de jardin (tontes de gazon, désherbages, feuilles, branches, tailles de rosiers...) et **les cendres** sont également **proscrits**. De plus, certains stockent leurs déchets de cuisines dans des

- de gérer la relation avec les usagers, clients du service,
- de conseiller et de fournir l'assistance nécessaire,
- de facturer et recouvrer la redevance légale d'assainissement non collectif.

Il s'agit en effet d'avoir, à l'échelle intercommunale, une approche cohérente en matière d'assainissement et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver notre environnement dans l'intérêt de tous, et ce quel que soit le mode d'assainissement des uns et des autres.

Le service aura pour première mission de dresser l'état des lieux, ce qui suppose le contrôle des installations de toutes les habitations existantes non raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

Pour cela, la Communauté de Communes de Vinay a décidé d'externaliser cette prestation et c'est la société « Véolia Eau » qui a été retenue après appel d'offres. Les agents de cette société seront amenés à prendre contact avec vous aux fins de convenir d'un rendez-vous.

**Je vous remercie par avance de leur réserver le meilleur accueil, et de vous assurer de la facilité d'accès à vos installations (regards de visite, fosse...)**

Cette prestation donnera lieu à une redevance spécifique de 56 € H.T. (59,08 € T.T.C.) à la charge du propriétaire.

**Le diagnostic des installations existantes commencera sur la commune de l'Albenc au mois d'avril 2011.**

**Réunion publique organisée à la salle des fêtes, Mercredi 21 mars 2011 à 18 heures 30.**

Je ne doute pas que chacun d'entre vous comprendra le sens de cette démarche, imposée par la loi, mais qui sert avant tout à protéger notre environnement.

A. BUISSON

## En Bref

### Plus de poste mais un « Relais poste commerçant » :

Après plusieurs années d'un combat acharné de M. le Maire, des membres du conseil municipal, du club de l'Age d'Or et des habitants de la commune ; la direction de La Poste a fini par l'emporter et le bureau de poste de l'Albenc a fermé en octobre dernier pour être remplacé par un Relais poste commerçant.

C'est Mme Giraud, buraliste sur la commune qui a accepté de prendre le relais...

En effet, vous pourrez :

- **acheter** des timbres, des enveloppes Prêt-à-poster, des emballages pour les colis;
- **déposer** vos lettres et colis, (sauf les valeurs déclarées, les Chronopost, les envois en nombre ou les envois sous contrat). De plus si vous déposez un envoi avec suivi, le coupon correspondant ne pourra pas vous être remis par la buraliste, mais vous sera envoyé ultérieurement par la poste...
- **retirer** vos lettres recommandées et vos colis, hors poste restante, valeur déclarée, Chronopost et contre-remboursement;
- **effectuer** des retraits en espèces jusqu'à 150 € par compte (CCP ou compte épargne) et par période de 7 jours consécutifs.

Par ailleurs, depuis quelques semaines, le tabac s'est agrandi et offre maintenant les services d'un bar-PMU.

De plus, le tabac est aussi devenu un relais Kiala dans lequel vous pouvez retirer vos colis commandés dans de nombreuses enseignes.

#### Horaires :

6 h30 à 20 h tous les jours  
sauf jeudi après-midi  
Samedi 7 h à 20 h  
Dimanche 7 h à 12 h30

## Bonne retraite

**«M. Martin Marc Primeur sur votre marché du mercredi matin remercie sa clientèle pour sa fidélité durant ces 27 dernières années.»**

Nous le remercions pour sa présence et sa gentillesse sur notre commune et lui souhaitons une bonne retraite !

